



Centre Départemental Artistique
pour l'Animation et la Culture des Enfants
40 ans en 2023

33^e Championnat Régional d'Orthographe 2026 Année scolaire : 2025/2026

REGLEMENT

Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (**Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants**) et le Conseil Départemental en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves des CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e et de l'Ecole Inclusive.

Article 2 :

Le Championnat se déroule en 4 étapes :

- **1^{ère} dictée** : jeudi 4 décembre 2025.
- **1/4 de finale** : jeudi 19 février 2026.
- **1/2 finale** : samedi 25 avril 2026.
- **Finale** : samedi 13 juin 2026, dans l'Hémicycle du Conseil Départemental.

Article 3 :

- La 1^{ère} dictée aura lieu le **jeudi 4 décembre 2025 à 10h** sur les sites internet de Réunion La 1^{ère}, du Conseil Départemental et du CEDAACE.
C'est une phase préparatoire.

Article 4 :

- Le 1/4 de finale se déroulera le **jeudi 19 février 2026 à 10h** sur les sites de Réunion La 1^{ère}, du Conseil Départemental et du CEDAACE.
Les directeurs et les chefs d'établissement feront parvenir les 15 meilleures copies de chaque classe participante, en indiquant, sur chaque copie, l'adresse postale et l'adresse mail de l'établissement scolaire, ainsi que les nom, prénom, classe de l'élève avant le 27 février 2026.

Article 5 :

- **La 1/2 finale du samedi 25 avril 2026** : Les demi-finalistes recevront une convocation nominative du CEDAACE et se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours qui sera indiqué sur la convocation reçue.
Les résultats seront communiqués par courrier aux établissements scolaires des candidats.

Article 6 :

La finale se tiendra le **samedi 13 juin 2026**, dans l'hémicycle du Conseil Départemental.
La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.

Article 7 : PRIX*** Pour le Champion Régional de chaque catégorie :**

- 1 carte cadeau

*** Pour le Vice-Champion Régional de chaque catégorie :**

- 1 carte cadeau

Tous les finalistes recevront une attestation de participation – 1 dictionnaire – divers lots des différents partenaires.

Article 8 :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, mais en cas de mauvaise réception radiophonique ou en cas de force majeure, le texte pourra être dicté par l'enseignant.

Article 9 :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

Article 10 :

La notation du jury est souveraine et sans appel. Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.

Article 11 :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.